



Liste des moyens auxiliaires 2024 – règlement d'examen 2008

Examen professionnel supérieur d'Experte/Expert en finance et controlling

Examen écrit

Les candidates et les candidats doivent se munir eux-mêmes de :

Branche	Moyens auxiliaires autorisés
Pour toutes les branches	<p>Le principe du « open book » s'applique. Tous les moyens auxiliaires tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi, les notes, etc. sous forme papier sont autorisés.</p> <p>La/le candidat(e) décidera de la version/de l'édition qu'elle/il utilisera. L'examen se fonde toujours sur la base juridique en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none">• Matériel d'écriture (p. ex. stylo à bille, à encre, ou stylo effaçable)• Règle• Calculatrice• Tampon/étiquettes pour identifier les feuilles de solution (nom, prénom et numéro de candidat)

Précisions

- Tous les moyens auxiliaires ne peuvent être utilisés que par un(e) seul(e) candidat(e).
- Tous les moyens auxiliaires doivent être placés sur la table de la/du candidat(e).
- Tous les appareils électroniques (smartphone, caméra/appareil photo, ordinateur portable, netbooks, smartwatch, etc.), à l'exception de la calculatrice, doivent être éteints (pas de mode vibreur) et déposés dans les sacs pendant la durée de l'examen.
- **Exigences relatives à la calculatrice**
 - Sans fonctions de communication
 - Clavier silencieux
- Toute personne qui enfreint ces règles risque d'être exclue de l'examen par la commission d'examen.

Examen Oral

- Les salles à disposition pour l'examen oral (sauf la salle de préparation) seront équipées d'un rétroprojecteur ou d'un visualiseur et d'un tableau blanc ou d'un Flipchart.
- Durant l'examen oral aucun document personnel n'est autorisé en dehors du matériel d'écriture et d'une règle (liste exhaustive).
- Des fiches, du papier ou des transparents et des feutres sont mis à disposition pour la préparation.
- La préparation ne fait pas partie du temps d'examen. Le temps d'examen commence au début de la présentation.
- Tous les appareils électroniques (smartphone, caméra/appareil photo, ordinateur portable, netbooks, smartwatch, etc.) doivent être éteints pendant la durée de l'examen (pas de mode vibreur) et être remis au secrétariat avant le temps de préparation.